

**2024-017**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

DECISIONS

BUDGÉTAIRE

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

OBJET :

Retrait du parc locatif

Espace Daudé du
studio meublé N°2 sis
2 Rue des Elsysiques
à Bages**CONVOCATION C.M. :**
28/03/2024REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 08****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre avril

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Frédéric BOU, Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude, BUSTO.**PROCURATIONS :** Frédéric BOU à Emilie EVEILLECHIEN, Sandrine SERRE à Jean-Louis RIO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Catherine ROI.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2011-029 en date du 18 mai 2011 où le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de location des 6 appartements communaux situés à l'Espace Daudé, 2 rue des Elsysiques à BAGES comme suit :

- ⇒ Appartement N° 1 : Type F3 de 79 m² - Eau + Electricité à la charge du locataire => 579 €,
- ⇒ Appartement N° 2 : Type Studio meublé de 29 m² avec Eau + Electricité compris => 400 €,
- ⇒ Appartement N° 3 : Type F3 de 70 m² - Eau + Electricité à la charge du locataire => 540 €
- ⇒ Appartement N° A : Type F3 de 77.80 m² - Eau + Electricité à la charge du locataire => 579 €,
- ⇒ Appartement N° B : Type Studio de 28.5 m² - Eau + Electricité à la charge du locataire => 316 €,
- ⇒ Appartement N° C : Type F3 de 75.70 m² - Eau + Electricité à la charge du locataire => 579 €

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée délibérante qu'il serait intéressant de sortir le studio meublé N° 2 du parc locatif, actuellement libre, afin de l'utiliser pour accueillir les artistes exposants à la Maison des Arts.

En effet, la mairie s'engage, par convention, à héberger les artistes exposant à la galerie municipale pendant toute la durée de l'accrochage et jusqu'au lendemain du vernissage, ainsi qu'au moment du décrochage.

En outre, conformément à la délibération N° 2023-033 du 06 juillet 2023, l'artiste s'engage à reverser à la mairie une part de la somme éventuellement perçue, dans le cas où l'exposition proposée occasionnerait une vente directe d'œuvre d'art conclue entre l'artiste lui-même (ou la galerie qui le représente) et un acquéreur intéressé (part pouvant aller de 25 à 50 % de la somme totale des ventes).

Il est donc demandé que le Conseil Municipal se prononce sur le retrait du parc locatif du studio meublé N° 2 situé à l'Espace Daudé, 2 rue des Elsysiques.

Où cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :

- ⇒ DÉCIDE de retirer du parc locatif de l'Espace Daudé le studio meublé N° 2 afin d'héberger les artistes exposant à la Maison des Arts,
- ⇒ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération,
- ⇒ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur.

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR :

☉ 12 voix pour

☉ 01 voix contre

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

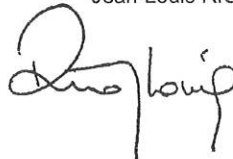
Pour copie certifiée conforme

AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :
28/03/2024

CERTIFIÉE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
08/04/2024

PAR PUBLICATION
LE : 08/04/2024

Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Catherine ROI



Secrétaire de séance